[illegible] mais ils ont se séparé et chacun de [illegible] à regagner Douai.

[illegible] heureuse pour tous, [illegible] de pareil succès pour l'année qui [illegible].

La Coupe Feminine

Châlons-sur-Marne, 31 décembre.

Mlle Marvingt a tenté, hier, de gagner la coupe féminine. Elle a atterri après avoir couvert 55 kilomètres à cause d'un accident de moteur. La réparation demandant trop de temps, Mlle Marvingt abandonna la coupe féminine.

Pau, 31 décembre.

Mlle Merviou s'est mise en ligne à l'aérodrome de Pau pour tenter de battre le record détenu par Mlle Hélène Dutrieu : 167 kilomètres en 2 heures 53, pour la Coupe féminine.

Le vent a obligé l'aviatrice à atterrir après 127 kilomètres, en 2 h. 5.

Les Décorations du 1er Janvier

Légion d'honneur

Nous complétons ci-dessous la liste que nous avons publiée hier, des nouveaux promus et décorés dans l'ordre de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Officiers

MM. Lemercier, préfet des Côtes-du-Nord.

Docteur Piquet, médecin du ministère de l'intérieur.

Docteur Pierre Delbet, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Docteur Labadie-Lagrave, médecin des hôpitaux de Paris.

Docteur Moure, médecin à Bordeaux.

Bertrand, président des délégations financières algériennes.

Rambaut, directeur de l'*Illustration*.

Béronger, directeur de l'*Action*.

Buisson, publiciste à Paris.

Chevaliers

MM. Aubanel, préfet des Deux-Sèvres ; Durand, conseiller de préfecture de la Seine, chef du cabinet du ministre de l'Intérieur ; Durand, sous-préfet de Guéret ; Duvaussoy, sous-chef de bureau au ministère de l'Intérieur ; Gilles-Lagrange, chef de service à la préfecture de la Seine ; Manique, chef de bureau à la préfecture de police ; Faure, directeur de l'hôpital Lariboisière ; Mussault, maire de Fontenay-sous-Bois ; docteur Oudin, médecin à Paris ; Magnin, médecin à Paris ; Stredey, médecin des hôpitaux de Paris ; Hauffort, publiciste à Paris ; Albalat, publiciste à Paris ; Doflus, publiciste à Paris ; Lasteyrie, maire de Vichy ; docteur Peyrot, médecin à Nérac-les-Bains ; Bordeaux, conseiller général de la Charente-Inférieure, maire du Château-d'Oléron ; docteur Léonardon-Lapervenche, médecin à Ribérac ; Roques, premier adjoint au maire de Bordeaux ; Vuillemot, conseiller général du Jura ; docteur Blanc, chirurgien des hôpitaux de Saint-Etienne ; Debuc, chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne ; Biros, conseiller général de la Lozère ; Grandpierre, président du Conseil d'arrondissement de Bar-le-Duc, maire de Bussy-la-Côte ; Assegnion, publiciste à Lille ; Defiandre, directeur de société de gymnastique à Cambrai ; Ducroq, président de la société de tir de Lille, à Lille ; docteur Ovion, médecin à Boulogne-sur-Mer ; Moillier, conseiller général du Puy-de-Dôme, maire de Billom ; docteur Wagner, maire de Bolbec (Seine-Inférieure) ; Defrasne, vice-président du Conseil d'arrondissement d'Auxerre ; Jeanne-Brouit, chef de bataillon de sapeurs-pompiers à Bourges ; Bédéin, capitaine de sapeurs-pompiers à St-Etienne ; Pinter, capitaine de sapeurs-pompiers à Lavel.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Officiers

MM. Conty, ministre plénipotentiaire, sous-directeur de l'Europe ; Desportes de la Fosse, secrétaire de 1re classe, délégué à la résidence générale de France à Tunis ; Delarothe-Vernet, secrétaire de 1re classe, chef du bureau du chiffre ; Dutasta, secrétaire de 1re classe, chef du cabinet du ministre.

Chevaliers

MM. Gollois, consul de France à Larnaca ; Pila, consul de 1re classe, attaché commercial en Extrême-Orient ; Martinaco-Villaca, consul à Karaïcl ; Barron, consul à Rosario ; Vignon, secrétaire d'ambassade de 2e classe ; Pain, attaché à la direction des archives ; Marcel Hutin, publiciste.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Grand-officier

Le vice-amiral Germinet.

Commandeurs

Les contre-amiraux Bâthme et Baudry-Lacantinerie, le directeur du génie maritime Pollard.

Officiers

Les capitaines de vaisseau Kerihuel, Fournier ; les capitaines de frégate Bechon, Donin de Rosière, Burel, Guyomor, Louël.

Les mécaniciens inspecteurs de 2e classe Bouchard et Mobihan ; le commissaire en chef de 1re classe Bro ; le médecin général de 2e classe Chevalier ; le pharmacien en chef de 1re classe Perrimond-Trouchet ; le médecin en chef de 1re classe Bellot ; le contrôleur de 1re classe Flauch.

CHEVALIERS

Les lieutenants de vaisseau Dumas, Thibault, Mazaré, Seignette, Dutertre, Forget, Gignon, Calvé, Brossier, Bourraqué, Ancelin, Dubois, Fay, Gauthier de Karnival, Foillot, Chateaumiola, Merckelbagh, Morris, Barckhausen, Manceron, d'Auberbie, Renaux, Chack, de Laveuze-Cerisiet ; les mécaniciens principaux de 1re classe Etienne, Rigaud, Gionne, Segond, Quénel, Bergougnoux, Schmell, Masson, Humbert, Sauzereau ; le contrôleur adjoint Chanseau ; le lieutenant de gendarmerie Lavallée ; l'ingénieur en chef Duclez ; le commissaire principal Bigholle.

Les commissaires de 1re classe Dupuey Le Mansois, Cavarro de Kergore ; les médecins de 1re classe Cassien, Delaporte, Penon, Boudou, Dugeon ; les ingénieurs de 1re classe d'artillerie navale Cheron du Broussay et Cailler ; l'agent principal Noël ; l'agent administratif Leboiteux ; l'officier d'administration Folco ; les adjudants principaux Marcendour, Croff, Lelongère ; les premiers maîtres Keryvelin, Lucas, Marchandeau, Courant, Raveau, Louves, Le Querre, Le Senne, Lozarn, Rouilloux, Kersua, Cazaux ; le maître mécanicien vétéran Kerleroux.

AU TITRE DE LA RÉSERVE

Commandeurs

Le capitaine de vaisseau Habeau, le contrôleur de 1re classe Prigent.

Officiers

Le capitaine de frégate Sauvaire-Jourdan et l'ingénieur en chef du génie maritime Collies.

Chevaliers

Les lieutenants de vaisseau Kerhuel, Maugier, le mécanicien principal de 2e classe Touchais, le commissaire de 2e classe Chastenet, le médecin de 2e classe Paul, le premier maître Bruel.

AU TITRE CIVIL

Chevaliers

MM. Wolff, sous-chef de bureau ; Le Nowis, rédacteur principal ; Vinciguerra, commis principal ; Gouyet, professeur à l'Ecole navale ; Briaud, capitaine au long cours ; Dupont, ingénieur civil ; Delaunay-Belleville, ingénieur civil.

La Croix de M. Assoignion

Nous avons annoncé hier la nomination, comme chevalier de la Légion d'Honneur, de M. Paul Assoignion, secrétaire général honoraire de la rédaction du *Procès du Nord*, trésorier de l'Association de la Presse du Nord, secrétaire général de la mairie de Lille.

Notre ancien collaborateur a reçu cette juste distinction comme journaliste : pendant plus de vingt-cinq ans, M. Assoignion exerça dans notre journal qu'il affectionnait et qui était sa seule préoccupation, ses brillantes qualités d'écrivain et de polémiste.

Ses noces d'argent furent, le 19 novembre 1905, une touchante cérémonie à laquelle participèrent ses nombreux amis qui avaient tenu à lui témoigner leur sympathie, comme à l'heure actuelle — son cabinet fut déjà hier, envahi par tous ceux qui venaient lui apporter leurs félicitations.

Au cours de sa longue et active carrière de journaliste, M. Assoignion s'aligna par deux fois sur le terrain contre des adversaires que sa plume alerte avait égratignés.

Compatissant aux misères d'autrui, notre ancien collaborateur ne pouvait voir une infortune sans la soulager et par persuasion, il savait émouvoir son entourage pour la plus grand bien des déshérités.

C'est grâce à lui que l'Arbre de Noël a vu le jour, œuvre de bienfaisance sans cesse florissante et son ingéniosité se témoigne dans les nombreuses fêtes qu'il organisa au

M. PAUL ASSOIGNION

Palais Rameau pour remplir les caisses de cette œuvre, lointeau des Danaïdes, dont le trop-plein se transformait — et se transforme encore — en coquilles, en jouets et en vêtements pour les enfants pauvres.

Enfant de Lille, il écrivit une intéressante et pittoresque histoire du quartier Saint-Sauveur, son berceau.

Sa verve satirique s'exerça en plus d'une revue locale ; conférencier intéressant, délégué cantonal, officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole, médaillé de l'Assistance publique, ses titres étaient nombreux à la distinction dont il vient d'être l'objet.

Notre ami exerce avec tact et distinction ses fonctions nouvelles au Palais Rihour. Là, plus que par le passé encore, il trouve le moyen de soulager les malheureux.

C'est une croix bien placée qui honore celui qui la reçoit autant que le Gouvernement qui la lui donne.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES

Sont nommés membres du Conseil de perfectionnement de l'Ecole Nationale supérieure des Mines.

MM. Boudenoot, sénateur ; Siegfried et Lebrun, députés ; Rebeillard, ancien du Conseil Municipal de Paris ; Lemoine, membre de la Chambre de Commerce de Paris ; Adolphe Carnot, Reumaux, Lebrun ; Aron, ingénieur civil des mines ; Paraf, Ferry, Ghesquière, Grosdidier, Savy, Mauris, Bartlaux, de Fonlviolant.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les Inspecteurs Primaires

L'ORDONNANCE DE 1835. — LA LOI DE 1850 ET LE PARALLÉLISME. — LA LOI DE 1886 ET SES CONSÉQUENCES. — ENMIÉTEMENT DES ATTRIBUTIONS ADMINISTRATIVES. — TOUJOURS LA PAPERASSERIE. — INSPECTEURS PRIMAIRES ET INSPECTEURS D'ACADÉMIE.

Les inspecteurs de l'enseignement primaire sont les délégués de l'Etat, chargés de la surveillance des établissements consacrés à l'enseignement primaire. L'ordonnance du 26 février 1835 a établi, dans chaque département, un inspecteur spécial de l'enseignement primaire nommé par le Ministre. A cet inspecteur furent bientôt adjoints, sous le nom de sous-inspecteurs, un ou deux collaborateurs dans chaque département ; l'inspection primaire était créée. La loi du 15 mars 1850 la consolida en décidant qu'un inspecteur primaire serait placé dans chaque arrondissement administratif ; la conception impériale hiérarchisait la fonction. A côté du préfet il y avait l'inspecteur d'Académie, elle plaçait près du sous-préfet l'inspecteur primaire. Le législateur de 1886 n'a pas imposé ce parallélisme, il a laissé au Ministre de l'Instruction publique le soin de répartir les inspecteurs primaires suivant les besoins du service. Certains arrondissements, les plus importants, sont pourvus de plusieurs emplois d'inspecteurs, c'est ainsi que l'arrondissement de Lille, avec ses 821.265 habitants, a trois inspecteurs primaires.

Placés sous l'autorité immédiate de l'inspecteur d'académie, ils ne reçoivent d'instructions que de lui, des inspecteurs généraux et du Ministre. Les lois du 30 octobre 1886 et du 8 janvier 1887 ont fixé leurs attributions ; ils inspectent les écoles primaires publiques et privées, élémentaires et supérieures de leur circonscription. Dans les écoles privées leur surveillance ne s'exerce qu'au point de vue de l'hygiène, de la moralité et de l'observation des prescriptions légales.

Dans les écoles publiques ils exercent une action beaucoup plus étendue, tant au point de vue administratif que pédagogique, mais le rôle administratif semble malheureusement s'accroître avec son éternel accompagnement de paperasseries. Au lieu de voir les instituteurs, d'entrer en contact avec les municipalités, l'inspecteur est de plus en plus absorbé par l'expédition des cartes de circulation à demi-place, par l'établissement de statistiques variées qu'on pourrait sans inconvénient faire tous les cinq ans seulement, par la rédaction de rapports spéciaux sur le tir, l'antialcoolisme, les exercices militaires, les sociétés de mutualité scolaire, les œuvres post-scolaires... ! Il surveille nombre d'examens, fait partie de maints jurys, il dresse les états prévisionnels de ses propres tournées que les événements ne lui permettent d'ailleurs jamais de suivre. L'inspecteur primaire a plus de la moitié de sa vie prise par cette besogne de bureaucratie, il serait temps, selon nous, de le rendre davantage à ses fonctions actives.

Le traitement des inspecteurs primaires n'a pas augmenté depuis de longues années. Sans doute le reclassement prescrit par la loi du 17 avril 1906 a eu pour conséquence de supprimer la cinquième classe, ce qui a été avantageux pour les débutants, mais le traitement maximum n'a pas été relevé. Il est actuellement inférieur à celui que reçoivent les fonctionnaires appartenant aux autres administrations et qui occupent le même rang dans la hiérarchie des services publics. Le Gouvernement propose un relèvement des traitements des inspecteurs d'Académie et s'appuie pour justifier sa proposition sur la nécessité de ne pas laisser des chefs de service dans une situation matérielle inférieure à celle de leurs subordonnés. Cet argument n'est-il donc pas également applicable aux inspecteurs primaires ?

Du reste, pourquoi ne permettrait-on pas à certains inspecteurs primaires et à certains directeurs d'écoles normales, connus par leur valeur intellectuelle et leur autorité morale, de devenir inspecteurs d'Académie. L'expérience acquise, les travaux accomplis, la notoriété conquise par un labeur persévérant ne peuvent-ils, exceptionnellement, tenir place du diplôme requis dans un concours.

Ne pourrait-on s'inspirer de la même idée au point de vue de l'avancement des instituteurs. Si nous sommes bien renseignés, les deux premières classes sont fermées aux instituteurs pourvus uniquement du brevet élémentaire ; pourquoi l'accès n'en serait-il pas ouvert à ceux qui ont obtenu des distinctions honorifiques et professionnelles ? Les longues leçons de l'expérience, le dévouement continu et constaté ne sauraient-ils équivaloir à un examen passé généralement dans la première jeunesse ?

BERTAL.

Terrible tentative d'assassinat A ROUBAIX

UNE CABARETIÈRE ASSOMMÉE A COUPS DE MARTEAU PAR UN LOCATAIRE AMOUREUX. — ARRESTATION DU MEURTRIER. — ÉTAT DESESPÉRÉ DE LA VICTIME. — L'ENQUÊTE.

Samedi matin, le quartier de l'Entrepont a été mis en émoi par un drame sanglant qui s'est déroulé, non loin de l'entrée principale du cimetière, dans une des salles de l'estaminet « Au Père Lachaise », situé 6, rue Papin, et tenu par Mme Malvina Vans, quoique, 34 ans, veuve depuis le 15 juin de M. J.-B. Falez.

En temps ordinaire, la débitante, qui tient sa maison en un état de propreté remarquable, a ses chambres garnies occupées par trois locataires.

Depuis quelques semaines elle n'en a que deux dont le plus ancien — il est de la maison depuis dix-huit mois — Edgard Andelhof, 33 ans, jardinier à la Société Anonyme d'horticulture de Croix, est un excellent ouvrier lorsqu'il n'absorbe pas trop de petits verres.

A la suite d'une noce de première classe, Andelhof fut, mercredi dernier, mis à pied pour huit jours, et dans le but de passer le temps, n'aimant pas sortir, il aidait la cabaretière dans les soins du ménage, se montrant même parfois d'un empressement exagéré et amoureux.

Mme veuve Falez n'y prenait pas garde, tant sa confiance en son locataire était grande.

LE DRAME

Que se passa-t-il, samedi, vers neuf heures du matin, dans l'estaminet « Au Père Lachaise » ?

La victime est dans l'impossibilité de le dire et le coupable, protestant de son innocence, refuse de causer.

La scène peut pourtant s'expliquer comme suit :

La cabaretière qui se trouvait dans le cabaret avec son locataire, ayant, à un certain moment manifesté l'intention d'aller faire sa chambre, se dirigea vers le petit escalier de trois marches donnant accès à la véranda.

Andelhof qui s'était emparé du trousseau de clefs, ferma vivement et sans bruit la porte donnant sur la rue, gagna rapidement la véranda et au moment où Mme Falez allait s'engager dans l'escalier conduisant à l'étage, escalier qui donne également dans la première véranda, il se jeta sur elle comme une brute, l'empoigna par le cou, et tenta de la violer.

Rude et forte, la cabaretière résista avec toute l'énergie que donne le désespoir, mais elle n'avait pas compté sur la lâcheté de son goujat agresseur qui, voyant la partie perdue, l'assomma littéralement à coups de marteau et chercha ensuite à la bâillonner au moyen de linges retrouvés plus tard, ensanglantés, dans le corset de la malheureuse.

ARRESTATION DU COUPABLE

Toujours en vie, malgré les coups furieux de l'assassin, Mme Falez appelait au secours d'une voix faméliale.

Ses appels furent entendus par deux voisins, MM. Duforest, peintre-décorateur, et Tanche, marbrier, lesquels, ayant trouvé la porte fermée, mandèrent l'agent de police Leconte et M. Dayart, serrurier, qui de Toulon, qui crochela l'huis.

Les trois hommes entrèrent brusquement dans la maison et se dirigèrent immédiatement vers la véranda où ils se trouvèrent en présence d'un horrible spectacle : Près, d'Andelhof debout, un marteau en main, disposé à se défendre, Mme Falez était étendue dans une mare de sang ; il y avait du sang partout, sur les boiseries, sur les murs, les meubles, sur le pavement ; c'était une véritable boucherie, l'air avait comme des relents d'abattoir.

Bravant les menaces du criminel, agent et civils s'élancèrent sur lui, le mirent dans l'impossibilité de nuire, puis, au milieu des cris de la foule ameutée par le bruit, le traînèrent jusqu'au commissariat du 5e arrondissement, où M. le commissaire de police Grimaldi tenta en vain de procéder à son interrogatoire. Le meurtrier, en présence du magistrat, cria bien haut son innocence, tout en pleurant abondamment et en poussant des hurlements de bête fouve. Il a été écroué en attendant l'arrivée du Parquet.

LA VICTIME

Tondu qu'on expédiait Andelhof au violon, on donnait également des soins à sa victime qui semblait sur le point de rendre le dernier soupir.

M. le docteur Debuchy, qui l'examina le premier, a relevé huit plaies contuses avec décollement du cuir chevelu ; quatre de ces blessures se compliquent d'enfoncement osseux avec fêlures ; une forte contusion de l'œil gauche ; des contusions multiples au bras gauche et sur toutes les parties du corps ; des morsures profondes de la main droite, mettant les os des doigts à nu.

Le praticien a jugé très grave, pour ne pas dire désespéré, l'état de Mme Falez qui est la belle-sœur du tenancier de l'Hôtel du Centre, angle de la Grande-Place et de la rue Pierre-Motte.

LE MEURTRIER

Né à Gond le 28 octobre 1777, Edgard Andelhof, avait été occupé, avant d'aller à Croix, chez M. Vandoorecaere, horticulteur, rue Papin. Au mois d'avril dernier, ayant fait une formidable noce, il entra dans une violente colère et brisa le matériel de la maison, notamment des pots à fleurs. Le 29 avril, le Tribunal de simple police le condamna pour ce fait. Ceci dénote bien la violence de cet ouvrier flamand qui, hier soir, a passé des aveux complets. Il voulait, m'a-t-il dit, tuer sa victime pour la voler et gagner ensuite la Belgique.

Ses précautions avaient été bien prises et il était en possession de toutes les clefs des chambres et des meubles de la maison.

Andelhof persiste à nier avoir voulu se livrer à d'odieuses violences sur Mme Falez. Vanschoorisse dont l'état est de plus en plus alarmant.

Le meurtrier passe pour être jaloux de l'autre locataire de la maison, M. Pilsenier Joseph, marbrier.

Le Parquet n'est pas descendu à Roubaix

CONTES POUR TOUS

Feignies... 7 minutes d'arrêt

— En voiture s'il vous plaît !...

Après un dernier baiser à sa mère, Françoise escalada lestement le marchepied. Dans un bruit claquement des portières et des loquets qu'on ferme à la hâte, le rapide, insensiblement, démarra. Penchée à la portière, la jeune fille agita quelques minutes son mouchoir, puis, ne distinguant plus personne, s'essuya.

Machinalement son regard parcourut le compartiment : dans le coin opposé, un seul voyageur, qu'elle devina jeune dans son costume clair, sembliait déjà sommeiller. Mais elle n'y prêta pas autrement attention, la pensée tout entière à sa mère qu'elle venait de quitter, au long voyage qu'elle allait faire.

Lasse de penser, elle ouvrit un livre ; au bout de quelques instants la chaleur d'août, les trépidations de la marche la jetèrent en une douce somnolence. Soudain, un choc sur ses pieds la fit tressauter.

Le livre, peu à peu, avait glissé des petites mains dont le sommeil desserrait l'étreinte, et, brusquement, était tombé. Françoise ouvrit les yeux, mais déjà le voyageur était devant elle et lui tendait le livre en souriant. Toute rougissante elle remercia.

Dès lors, entre les deux jeunes gens, la glace était rompue (il faut si peu de chose en voyage pour dier conversation). Et puis, la fine oreillette qu'était Françoise, élevée parfaitement et généralement instruite, avait deviné en son compagnon de route un homme peu vulgaire, d'excellente humilité sans doute et de bonne éducation. Elle en jugeait par sa mise correcte et élégante, par ses manières courtoises, surtout par ses belles mains, très blanches et soignées.

Ils parlèrent littérature, théâtre, science ; ne sont les délégués de l'Etat chargés de la surveillance des établissements consacrés à l'enseignement primaire. L'ordonnance du 26 février 1835 a établi, dans chaque département, un inspecteur spécial de l'enseignement primaire nommé par le Ministre. A cet inspecteur furent bientôt adjoints, sous le nom de sous-inspecteurs, un ou deux collaborateurs dans chaque département ; l'inspection primaire était créée. La loi du 15 mars 1850 la consolida en décidant qu'un inspecteur primaire serait placé dans chaque arrondissement administratif ; la conception impériale hiérarchisait la fonction. A côté du préfet il y avait l'inspecteur d'Académie, elle plaçait près du sous-préfet l'inspecteur primaire. Le législateur de 1886 n'a pas imposé ce parallélisme, il a laissé au Ministre de l'Instruction publique le soin de répartir les inspecteurs primaires suivant les besoins du service. Certains arrondissements, les plus importants, sont pourvus de plusieurs emplois d'inspecteurs, c'est ainsi que l'arrondissement de Lille, avec ses 821.265 habitants, a trois inspecteurs primaires.

Placés sous l'autorité immédiate de l'inspecteur d'académie, ils ne reçoivent d'instructions que de lui, des inspecteurs généraux et du Ministre. Les lois du 30 octobre 1886 et du 8 janvier 1887 ont fixé leurs attributions ; ils inspectent les écoles primaires publiques et privées, élémentaires et supérieures de leur circonscription. Dans les écoles privées leur surveillance ne s'exerce qu'au point de vue de l'hygiène, de la moralité et de l'observation des prescriptions légales.

Dans les écoles publiques ils exercent une action beaucoup plus étendue, tant au point de vue administratif que pédagogique, mais le rôle administratif semble malheureusement s'accroître avec son éternel accompagnement de paperasseries. Au lieu de voir les instituteurs, d'entrer en contact avec les municipalités, l'inspecteur est de plus en plus absorbé par l'expédition des cartes de circulation à demi-place, par l'établissement de statistiques variées qu'on pourrait sans inconvénient faire tous les cinq ans seulement, par la rédaction de rapports spéciaux sur le tir, l'antialcoolisme, les exercices militaires, les sociétés de mutualité scolaire, les œuvres post-scolaires... ! Il surveille nombre d'examens, fait partie de maints jurys, il dresse les états prévisionnels de ses propres tournées que les événements ne lui permettent d'ailleurs jamais de suivre. L'inspecteur primaire a plus de la moitié de sa vie prise par cette besogne de bureaucratie, il serait temps, selon nous, de le rendre davantage à ses fonctions actives.

Le traitement des inspecteurs primaires n'a pas augmenté depuis de longues années. Sans doute le reclassement prescrit par la loi du 17 avril 1906 a eu pour conséquence de supprimer la cinquième classe, ce qui a été avantageux pour les débutants, mais le traitement maximum n'a pas été relevé. Il est actuellement inférieur à celui que reçoivent les fonctionnaires appartenant aux autres administrations et qui occupent le même rang dans la hiérarchie des services publics. Le Gouvernement propose un relèvement des traitements des inspecteurs d'Académie et s'appuie pour justifier sa proposition sur la nécessité de ne pas laisser des chefs de service dans une situation matérielle inférieure

Feuilleton du 1er Janvier N° 3

LE PÉCHÉ DE MARTHE

Par Paul BERTNAY

Mais le lancer au théâtre ! pauvre petite fleur de pavés... La livrer en pâture à toutes les convoitises... à toutes ces tentations... à tous ces vices qu'on voit rôder autour des coulisses !...

Et après un grand tumulte de réflexions, de combats, d'angoisses... Floresian en était arrivé à se dire :

— Eh bien... si elle ne se fait pas artiste, qu'est-ce qu'elle deviendra ?

— Et il calculait :

Ce n'est pas son petit magot... les quelques milliers de francs qu'il laisserait après lui, qui permettraient à cette enfant de mener l'existence d'une demoiselle de la bourgeoisie, élevée dans sa famille jusqu'au jour d'un riche mariage la laissant dans la même aisiveté.

Une fouille, pauvre chatte, elle n'en avait point, elle n'en aurait jamais.

Ce n'est pas ce vieillard, son grand-père, tête-bas, à la Bastière — en admettant qu'il fût encore de ce monde... — en admettant qu'il voulût pardonner à l'enfant la faute de la mère, — ce n'est pas Grégoire Lemoine qui lui serait une famille.

— Pas mieux que moi, ajoutait-il tristement, il vaut avec mes soixante-dix ans... [illegible] Lemoine en a tout autant... Bons, [illegible] pour la grande réforme...

... Alors, seule... avec ses quatre sous... que fera-t-elle ?

... J'aurai peut-être eu le temps de lui trouver une place dans un magasin... dans une administration... que sais-je...

— Y sera-t-elle moins exposée qu'au théâtre ?

Et le vieux Floresian se répondait en hochant sa tête immuablement blonde et bouclée :

— Ah ! s'il s'agissait pour elle de se faire comédienne, ça changerait de note...

...Une comédienne ne peut pour ainsi dire pas être sage... C'est abominable... C'est comme ça... et ce sera comme ça tant qu'on leur demandera vingt mille francs de toilette, quand on leur donne dix mille francs d'appointements.

Mais une cantatrice... quelle différence ! Pour peu qu'elle le veuille, comme il lui est aisé de se bien conduire !

Le prestige de son art lui facilite même la régularité et la correction de ses affaires. Ne marche-t-elle pas l'égale des plus respectées, en même temps que des plus admirées ?...

Et ce ne sont pas les odieuses nécessités de son existence matérielle qui peuvent la forcer, elle, à dévier du droit chemin, car elle gagne largement, magnifiquement sa vie.

Et il se rappelait les appointements fabuleux qu'on a donnés à de grandes artistes... le nombre de celles qui ont couronné leur carrière par des mariages superbes... prudentes... royaux...

Et en se posant enfin cette question :

— Qu'aurait fait Marthe ?

Il se répondait aussi :

— Marthe en voyant l'avenir brillant, inespéré qui s'ouvrait devant sa fille n'aurait pas voulu la lui fermer. Elle n'aurait pas eu le courage, oui, la cruauté d'en faire une ouvrière... une employée de magasin quand elle pouvait espérer pour sa fille une aristocratie que personne alors ne lui contesterait. Celle de l'art.

Elle l'aurait laissée s'engager dans le chemin... le seul chemin où tous ses instincts héréditaires d'élégance, de luxe, d'orgueil pouvaient librement se donner carrière.

Et il ajoutait à part soi :

— Je la sais assez fière et vaillante pour être bien sûr qu'elle n'ira pas se perdre dans les bassesses et les vilenies qui sont le péril de sa tentative.

...Et si jamais... oui, si un miracle venait à la rapprocher un jour de ceux qui passent maintenant si près d'elle sans se douter que le même sang coule dans leurs veines à tous...

... Eh bien, à la grande artiste, j'en sais bien sûr, ils feraient meilleur accueil qu'au petit trottin ou à la boutiquière affublée déjà — qui sait — d'un mari vulgaire et médiocrement élevé...

. . . . . .

Et quand à la fin de l'année Gilberte revint, chargée de prix — avec le bienheureux brevet qui terminait ses études scolaires — et qu'elle dit à Floresian :

— Voilà, petit père j'ai fait ce que tu m'as demandé. A ton tour.

— Alors tu as toujours cette idée-là ?

— Ah !... petit père chéri... plus que jamais !...

— C'est bien...Je vais t'apprendre un morceau.

— Pour.

— Pour que tu le saches... et même très bien.

— Et quand je le saurai ?

— Apprend-le toujours, tu verras ensuite.

Ce morceau — il ne plaisait pas outre mesure à la fillette... C'était une vieillerie... pompeuse... Avec de grands récitatifs... un air de la « Vestale » de Spontini... un opéra antédiluvien.

Mais Floresian :

— Ça, ma chérie, c'est de la musique, comme on n'en fait plus, malheureusement, et qui, en vingt mesures, permettait de voir ce qu'un artiste a dans le ventre...

— Tu veux donc juger ?

— Moi... mais je l'aime trop, ma petite Bidou, pour pouvoir juger de ça... Voilà justement pourquoi... Allons... Apprends-moi vite cet air...

— Apprends-le, fit-elle toute intriguée.

Et quand elle le sut à fond :

— Ça ne va pas mal... Madame Branchu qui a créé le rôle ne serait pas mécontente de la tradition que je l'ai donnée.

Et dépliant un objet qu'il avait mystérieusement apporté :

— Tiens, je l'ai acheté ce rouleau... parce que tu vas en avoir besoin, de cet accessoire pour y mettre la musique.

— Oh ! qu'il est joli, petit père, en marocain... rouge !...

— Oui, façon cuir russe. Mets-y ton air de la « Vestale », tale-toi bien gentillette... tu n'y auras pas grand'peine, mam'selle Bidou, — et en route.

— Pour aller où ?

— Mais, curieuse, tu le verras bien.

. . . . . .

Et ils partirent — en prenant l'omnibus, cette fois, parce qu'il ne s'agissait pas de s'essouffler.

Ils arrivèrent ainsi, par la correspondance Madeleine-Bastille, jusqu'à la rue Auber.

— C'est ici, dit Floresian, en montrant à Gilberte l'allée d'une des plus belles maisons de la rue.

— Où allons-nous donc ?

— Mais que tu es curieuse !

Et ils montèrent — pas trop vite, — parce que décidément l'asthme de Floresian le gênait de plus en plus, — jusqu'au quatrième étage.

Le vieux régisseur sonna à une porte, et la bonne qui vint ouvrir :

— C'est monsieur et mademoiselle que monsieur attend ?

— Oui... M. Royannel et... sa petite-fille...

— C'est bien cela : si monsieur et mademoiselle veulent prendre la peine d'entrer...

Gilberte, l'instant d'après, se trouvait dans un grand salon — avec un piano dans un coin, — une sorte de petite estrade dans le fond, — pas de tapis par terre, — peu de meubles, — mais beaucoup de menus ouvrages de femme, — souvenirs évidemment — beaucoup de photographies d'artistes... de femmes surtout... un grand portrait de Gounod avec une dédicace qu'elle n'osa pas aller lire de près...

Brusquement, la porte s'ouvrit, un vieillard à cheveux blancs entrait par une autre porte :

— Bonjour Royannet... bonjour, mon vieux camarade... Voilà ta petite élève !

— Oui, mon cher ami, elle vient entendre ton air.

Le vieillard eut un clignement de ses yeux bridés :

— Pour peu que le ramage répondre au plumage... Vous êtes bien jolie, mon enfant... Voulez-vous me montrer comment vous chantez

— Oui, monsieur, fit-elle en devenant toute rose.

Et Floresian, majestueusement :

— N'oublie pas Gilberte, que tu donnes une audition à mon vieil et fidèle camarade Barbot... le créateur de ce « Faust » que tu as été si heureuse, cet hiver, d'entendre à l'Opéra... et le premier professeur de chant de Paris... Si je le dis, c'est que je m'y connais.

— Tu as eu assez de talent pour être bon juge, répondit en souriant le vieux Barbot.

Et, s'adressant à Gilberte :

— Que m'apportez-vous là, ma jolie enfant ?

— L'air de la « Vestale ».

— Oh ! oh ! vous n'avez pas alors l'intention de tricher...

— Dame, faisait Floresian, je veux savoir à quoi m'en tenir.

Barbot avait préludé.

— Allons, n'ayez pas peur, mon enfant. Attaquons le récit.

Ah ! si, elle avait peur. Ses jambes flageolaient.

Mais, avec cette volonté qui dompte les nerfs les plus rebelles, elle s'était ressaisie.

Et si ses premiers sons furent un peu altérés, bientôt le récit s'élève, plein, sonore, vibrant.

Barbot accompagnait... sans autre parole que quelque indication de mouvement ou d'exécution.

Floresian, là, écoutait tout pâle... les jambes molles... car la volonté du brave homme ne parvenait pas à dompter son émotion.

Et quand Gilberte eut donné — de toute la beauté de sa jeune voix — la note élevée qui termine si brillamment cet air classique !

(*A suivre*).

Les surprises du Marché à Terme

LES HAUSSIERS OBTIENNENT UNE PETITE VICTOIRE

Samedi matin, l'agitation était moins grande en Bourse de Roubaix et une légère victoire fut même obtenue par les haussiers. On a coté : 5.50 janvier ; 5.42 février ; 5.41 mars ; 5.35 avril ; 5.30 mai ; 5.30 juin ; 5.25 juillet ; 5.25 août. Ventes : 22000 kilos

La Bourse sera fermée lundi, mais il est à souhaiter, pour le bonne marche des affaires, non seulement de Roubaix mais de tous les grands centres industriels, que la hausse règne en maîtresse, mardi et les jours suivants.

La commission parlementaire des Mines dans le bassin houiller du Pas-de-Calais

Mercredi prochain 4 janvier 1911, un certain nombre des membres de la Commission parlementaire des Mines parmi lesquels MM. Ajam, président, et Pahlevé, vicedroul à Liévin pour y visiter la station d'essais.

L'après-midi, à 3 heures du soir, à la Mairie de Lens, ils auront une entrevue avec les délégués du Vieux-Syndicat. Ont été désignés pour représenter cette organisation ouvrière : MM. Cadot, vice-président ; Evrard, secrétaire général adjoint ; Cordier, secrétaire général de la Fédération Nationale ; Maes de Lens, et Malbé, de Dourges.

CONGO le plus parfumé des Savons de toilette. Victor VAISSIER.

BAPTÊME DELESFAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR.
PAR SA QUALITÉ ET SA PRÉCIOSITÉ
98, rue Nationale, Lille